

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MAI 2019

DELIBERATION N°2019.00186

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE -COMMUNE DE L'ETRAT - RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE (TRANCHE 2)

Le Conseil Métropolitain a été convogué le 17 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 71 Nombre de pouvoirs : 18 Nombre de voix: 89

Membres titulaires présents :

ARTIGUES, M. Jean-François Gilles BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, Jean-Pierre M. Denis BARRIOL. M. BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Bernard FAUVEL, M. Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, GANDILHON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel Pascal Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, Christian Delphine JUSSELME, M. Robert JULIEN, Mme KARULAK. Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, MAISONNETTE. Pascal **MAJONCHI** M. Michel M. représenté Mme Catherine BRUYERE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK. M. Alain SCHNEIDER. Mme Nadia SEMACHE. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON. Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

RECU EN PREFECTURE Le 29 mai 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190523-D201900186I0-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190529

Pouvoirs:

M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON,

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,

M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,

Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,

Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,

M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,

Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,

M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,

Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER.

Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Robert KARULAK,

Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,

M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Michel MAISONNETTE,

Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

M. Jean-Louis ROUSSET donne pouvoir à M. Jean-Claude CHARVIN,

Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON

Membres titulaires absents excusés :

Paul Nicole AUBOURDY, CELLE, DE Mme M. M. Gabriel PEYRECAVE. M. Gilles ESTABLE, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Pascale M. Julien LUYA. Mme MARRON. Mme Stéphanie MOREAU, Mme Diida OUCHAOUA, Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON. M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MAI 2019

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE L'ETRAT - RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE (TRANCHE 2)

I. Fonctionnement du fonds de concours transition énergétique et écologique

Par délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les travaux d'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments communaux existants, menés dans le cadre d'une réflexion globale portée sur l'ensemble du bâtiment (avec priorisation des travaux selon les gains énergétiques et environnementaux attendus), sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site ;
- mobilité et accessibilité ;
- matériaux et filières :
- cohésion et insertion sociales :
- culture et participation.

La commune de L'Etrat sollicite le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour les travaux de rénovation du bâtiment de la mairie (Tranche 2).

II. Le projet porté par la commune de L'Etrat

Après une première tranche de travaux d'amélioration énergétique (remplacement de la chaufferie et des huisseries), la commune de L'Etrat souhaite poursuivre sa démarche de rénovation du bâtiment abritant la mairie. Aussi, une deuxième phase de travaux est programmée, afin de répondre aux attentes des usagers et améliorer la qualité d'accueil du public au sein de la mairie.

Ce projet, pour la 2^{ème} tranche, comprend les postes de travaux suivants :

- Amélioration de l'isolation des façades extérieures (R>5);
- Amélioration de l'isolation de la toiture (R>10);
- Mise en place d'un éclairage performant à LED ;
- Création d'un SAS d'entrée ;
- Mise en accessibilité des locaux.

Le coût total d'opération est estimé à 390 023,43 € HT, dont 327 040,13 € HT de dépenses éligibles.

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune de L'Etrat s'est vue attribuer un montant maximum de fonds de concours de 49 165,92 €. A ce jour, une partie de cette enveloppe a déjà été attribuée à la commune. Le solde est de 35 067,15 €.

Comme suite à la demande de la commune et conformément aux règles de fonctionnement expliquées dans la partie I, il est donc proposé une aide à hauteur de 35 067,15 € pour ce projet.

La commune a sollicité d'autres aides financières :

- L'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 (DETR), à hauteur de 23 567,00 € ;
- Le département de la Loire, à hauteur de 58 916,00 € ;
- Le SIEL (Programme d'aide Solutions à la Rénovation énergétique appelé « Rénolution) à hauteur de 10 000,00 €.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de L'Etrat pour les travaux de rénovation du bâtiment de la mairie (Tranche 2) d'un montant maximum de 35 067,15 € ;
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours ;</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée au chapitre 2041412 du budget Développement durable destination DDCLIMAT de l'exercice 2019.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU